

Rencontre d'automne du réseau des collectivités locales pour l'ESRI

Opportunités et incidences du développement de l'enseignement supérieur privé sur nos territoires

Mercredi 29 novembre 2023

Paris, au 22 rue Joubert et en visioconférence

[Inscription ici](#)

Le développement des établissements d'enseignement supérieur privés modifie en profondeur les équilibres territoriaux et les offres locales de formation. Certaines collectivités y voient une opportunité de compléter l'offre de leurs sites et répondre à des demandes fortes des acteurs économiques.

D'autres notent des déséquilibres non négligeables provoqués avec l'offre "publique", dont les opérateurs sont bousculés par ces nouveaux entrants qui sollicitent régulièrement l'appui financier des territoires. Une nouvelle catégorie d'étudiants apparaît, moins facilement identifiable. Des opérateurs immobiliers saisissent l'opportunité de ces développements pour prendre des positions dans les projets urbains.

Le réseau des associations de collectivités locales pour ESRI : AVUF, Intercommunalités de France, Villes de France, FNAU, Conférence des Grandes Écoles, France Universités, et France urbaine propose une 1^{ère} rencontre pour décrypter le phénomène de croissance de l'enseignement supérieur privé sur nos territoires, et identifier différentes formes de positionnement des collectivités locales.

Parallèlement deux députées : Béatrice Descamps, députée du Nord (LIOT) et Estelle Folest, députée du Val-d'Oise (Modem et Indépendants) ont été missionnées par la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour analyser cette problématique et remettre leurs préconisations en février 2024, et nous espérons dialoguer avec elles à cette occasion.

Une 2^{ème} rencontre sera organisée au 1^{er} trimestre 2024 sur les tentatives de régulation - par l'État ou les collectivités – et pour entendre différentes catégories d'opérateurs et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

6 constats importants

1/ En 20 ans le nombre d'étudiants poursuivant leurs études supérieures dans un établissement privé est passé de 10% à 25%. Ce sont aujourd'hui 750.000 étudiants inscrits dans des établissements qui couvrent à peu près tout le spectre des formations. Cette offre s'est particulièrement développée là où l'offre publique est déficitaire : formations très professionnalisantes en lien direct avec les employeurs, mais aussi formations à des métiers en vogue auprès des jeunes sans toujours les débouchés qui vont avec. Ce développement est également lié à l'augmentation constante du taux de réussite au bac (75 % en 1995, 90 % en 2023) et donc de l'augmentation des jeunes en recherche d'une formation supérieure.

2/ Le phénomène s'est amplifié ces 3 dernières années avec la loi Pénicaud qui a ouvert le marché de l'apprentissage à tout opérateur, et alors que les universités et grandes écoles publiques ont relativement peu saisi cette opportunité de diversifier leurs sources de financement. C'est désormais l'argent public qui finance ce développement, autant que les droits d'inscription des familles.

3/ Pendant longtemps concentrés en région parisienne et quelques grandes métropoles, les opérateurs d'enseignement supérieur privé ont tendu à la fois à fusionner et à développer leurs implantations sur toute la France ; générant ainsi des nouveaux besoins de logements, de restauration, d'équipements sportifs, voire de dessertes en transports en commun, sur des quartiers de nos agglomérations qui n'étaient pas conçus pour accueillir des campus. Parfois, ces opérateurs sollicitent des aides de la collectivité, et l'obtiennent en challengeant plusieurs territoires. Pour autant, le cadre réglementaire de ces aides est imprécis et des collectivités ont été prises en défaut de subventionnement en dehors des cadres légaux.

4/ Plusieurs *petites* métropoles (Dijon, Orléans, Tours, Toulon) ou agglomérations de taille moyenne (Annecy, Le Mans, Cherbourg) souhaitent développer l'offre d'ES sur leur territoire et ne l'obtiennent pas ou trop partiellement de la part des opérateurs publics. Ils se tournent alors vers le privé, ESPIG ou non. Parfois, ces derniers exigent des emprises foncières supérieures aux besoins pédagogiques de façon à pouvoir réaliser du même coup une opération immobilière contribuant à leur modèle économique. Des promoteurs privés construisent des offres faisant miroiter l'implantation de dispositifs de formation leur permettant de mettre la main sur des fonciers à forte valeur ajoutée.

5/ Avec l'apprentissage, le coût des études (celui qui reste à charge des familles) devient dans cette configuration moins important dans le privé que dans le public, conduisant ces dernières à n'être pas trop regardantes sur la qualité des formations, voire sur les diplômes préparés, qui sont plus souvent des titres du Ministère du travail (RNCP) que des Diplômes d'Etat. Cela ne pose pas forcément de problème pour l'insertion professionnelle, mais peut compromettre les projets de poursuite d'étude et brouiller les parcours d'orientation. Par ailleurs, les pratiques de certaines officines prêtent parfois à confusion.

6 / La Ministre de l'ESR vient d'annoncer la mise en place d'un « *label de qualité reconnaissant spécifiquement les formations qui sont adaptées aux étudiants en formation initiale, en termes de pédagogie et d'accompagnement de leur parcours académique et de construction de leur projet professionnel ... Un label déployé au sein des écoles privées qui le demanderont et financé par ces dernières* ». La ministre de l'ESR déclare que « *le travail de définition de ce label et de ces critères va se poursuivre dans les prochains mois avec l'ensemble des acteurs et des ministères concernés, en associant également des représentants des étudiants et de leurs familles* » ... mais pas les collectivités !

Pré-programme

En date du 8 novembre 2023

10h15 : Accueil

10h30 Ouverture

Avec intervention (à distance) de :

- Xavier LATOUR, Vice-président délégué à l'Enseignement Supérieur à la Recherche et à la Formation continue à la Métropole de Nice, et administrateur national de l'AVUF délégué au financement des établissements
- Constance NEBBULA, Vice-Présidente de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, et représentante de France urbaine

10h45 Exposé de cadrage sur le développement de l'ES privé

Avec intervention de :

- Laurent BATSCH, Professeur émérite de finance d'entreprise à l'université Paris Dauphine et auteur d'un rapport sur l'enseignement supérieur privé et sa régulation (Fondation pour l'innovation politique)
- Sophie COMMEREUC, Directrice Générale de Clermont-Auvergne INP et présidente de la commission Grands Écoles & Territoires de la CGE

Séquence animée par François RIO (AVUF)

11h30 Les enjeux pour les collectivités locales

Introduction :

- Éric PARIS, Vice-président de Laval Agglomération en charge de l'enseignement supérieur, et représentant Intercommunalités de France
- Aurélie BIANCARELLI-LOPES, Adjointe au Maire de Marseille en charge de la recherche, de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur.

Table ronde présentant 3 types de configuration

- Solène ANDRÉ, Chef de projets partenariats et grands équipements à la Métropole de Lyon
- Damien GLORIÈS, Chef de service de la création, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur à la Ville de Paris (en binôme avec un représentant de l'APUR)
- Sophie KOTRAS, Directrice du Pôle Développement territorial et Innovation Enseignement Supérieur | Recherche | Filières à Angers Loire Développement

*Séquence animée par Lionel DELBOS (France urbaine)
et Charlotte SORRIN-DESCAMPS (Intercommunalités de France)*

12h15 Échange entre collectivités présentes ou (si possible) échange avec les deux députés

Séquence animée par Brigitte BARIOL-MATHAIS (Fédération nationale des Agences d'Urbanisme)

12h45 Fin des travaux

Projet